



Ministère de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

Ministère de la santé, de la jeunesse  
des sports et de la vie associative

Paris, le 26 mai 2008

Messieurs les présidents,

La performance reconnue de notre système de santé repose sur la complémentarité et la qualité de chacun de ses acteurs. La filière hospitalo-universitaire, chargée de l'enseignement et de la recherche, est garante de l'excellence de ce système et de ses acteurs. La promulgation de la loi du 29 janvier 2008 a été la première étape de l'indispensable mise en valeur de la filière universitaire de médecine générale. Il convient désormais d'accompagner sa mise en œuvre.

La médecine générale souffre aujourd'hui d'un défaut d'attractivité susceptible de remettre en cause, à très court terme, l'accès aux soins de premier recours sur l'ensemble de notre territoire.

Les états généraux de l'organisation de la santé, consacrés à la rénovation de l'offre de soins de premier recours, ont remis leurs conclusions le mois dernier et font apparaître comme une priorité gouvernementale forte le développement rapide d'une filière universitaire de médecine générale susceptible de rendre cette discipline attractive pour les étudiants et d'accompagner les médecins généralistes dans la modernisation de leurs pratiques.

Idéalement, cette nouvelle discipline universitaire devrait se développer selon les règles des disciplines médicales du conseil national des universités (CNU). Toutefois, la spécificité de la médecine générale de premier recours, par nature extrahospitalière, impose certainement des adaptations tant pour la recherche que pour l'enseignement.

Monsieur Christian THUILLEZ  
Président de la Conférence des Doyens

Monsieur Paul CASTEL  
Président de la Conférence des DG de CHU

Monsieur Alain DESTEE  
Président de la Conférence des Présidents de CME de CHU

Parallèlement à la mise en place du dispositif législatif, nous tenons à ce qu'une politique volontariste de mise en place effective de cette filière soit déployée sur l'ensemble des UFR dès la rentrée 2009. Elle devra poursuivre les objectifs suivants :

- définition des modalités de sélection à des postes de chefs de clinique de médecine générale,
- définition des missions de ces chefs de clinique dans le domaine de la formation et de la recherche et des soins ainsi que des moyens nécessaires à leur réalisation,
- détermination du nombre d'enseignants nécessaires pour chaque UFR ainsi que la définition de leurs rôles dans le projet pédagogique, en accord avec les dispositions issues des états généraux de l'organisation de la santé,
- définition d'un plan de recrutement des enseignants pour les 5 prochaines années,
- perspective d'une sous section de médecine générale dans le CNU.

La circulaire ministérielle du 27 mai 2008 concernant la révision des effectifs hospitalo-universitaires pour l'année 2009 insiste sur la nécessité pour les doyens d'établir dans chaque UFR une politique d'universitarisation de la filière de médecine générale et de faire des propositions, incluant des redéploiements d'emplois et en particulier de chefs de clinique vers cette filière. Les emplois de chef de clinique redéployés devraient concerner ceux pour lesquels la valence hospitalière est prédominante et pourraient être compensés éventuellement par des postes d'assistants spécialistes afin de répondre aux besoins hospitaliers. Il serait souhaitable qu'un 1er contingent minimum de 20 chefs de clinique puisse être débloqué dès cette année et que l'objectif de 200 personnels universitaires soit atteint d'ici 5 ans au rythme minimum de un emploi universitaire par an et par UFR, cet emploi devant prioritairement concerner les chefs de cliniques.

La modernisation de l'offre de soins de premier recours est une priorité du Gouvernement. Elle a été rappelée à de nombreuses reprises par le président de la République. Cette modernisation n'est pas imaginable sans un appui robuste sur une filière universitaire de médecine générale performante. En tant que présidents de conférence, nous comptons sur vous pour accompagner, avec l'ensemble des doyens, le développement harmonieux de cette filière.

Nous vous prions d'agréer, messieurs les présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

Valérie PECRESSE

Valérie PECRESSE

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Roselyne BACHELOT-NARQUIN